

**Zeitschrift:** Arbido

**Herausgeber:** Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz

**Band:** 17 (2002)

**Heft:** 3

**Artikel:** Archivistes et historiens : nouveaux apports au débat, I

**Autor:** Roth, Barbara

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-768703>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Archivistes et historiens: Nouveaux apports au débat, I<sup>1</sup>

■ Barbara Roth

Rédactrice *Arbido* pour l'AAS  
Membre du Comité de l'AAS  
Conservatrice des manuscrits  
à la Bibliothèque publique  
et universitaire de Genève



P

our la deuxième fois en quatre ans, un numéro entier de la *Revue suisse d'histoire* est consacré à l'archivistique. Après le volume 47/3 (1997), intitulé *Archivistik in der Schweiz/L'archivistique en Suisse*, réunissant des contributions d'archivistes de notre pays rédigées à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Association des archivistes suisses, le volume 51/4 (2001) est consacré à la question cruciale de l'*Evaluation et formation des sources archivistiques/Überlieferungsbildung und Bewertung*<sup>2</sup>.

Présenter à un public composé principalement d'historiens «le problème clé de l'archivistique moderne», selon la formule de Robert Henri Bautier<sup>3</sup> n'est pas innocent. En effet, les historiens, comme principaux utilisateurs à long terme des archives, feraient bien de s'intéresser à la manière dont se constituent les sources sur lesquelles ils travailleront à l'avenir. Comme le laisse entendre dans son introduction Andreas Kellerhals, directeur adjoint des Archives fédérales, les historiens doivent être associés, au même titre que les bibliothécaires et les responsables de musées, au débat sur la constitution du patrimoine documentaire. Encore faut-il qu'ils en comprennent la problématique.

Ce numéro thématique de la *Revue suisse d'histoire* devrait leur permettre d'en prendre connaissance. Aux archivistes aussi, il fournit synthèses et matière à réflexion sur ce problème que nous avons en permanence à l'esprit<sup>4</sup>. En entrée, trois articles présentent la théorie de l'évaluation aux Etats-Unis, en Allemagne et en France.

Pour l'Allemagne, Angelika Menne-Haritz, professeur à la Archivschule de Marburg, part du paradoxe universel de la mission des archives: en permettant le souvenir, elles libèrent du poids du passé. Elles forment des gisements de savoir qui rendront possible une future remémoration; ce faisant, elles rendent l'oubli possible. Pour pouvoir ou-

blier, il n'est pas nécessaire de détruire – simplement, en sauvegardant, il faut permettre de différer l'interprétation des sources.

Mme Menne-Haritz systématisé le processus d'évaluation, en mettant en lumière ses différentes étapes. Elle y voit un acte de transformation de l'utilité des archives: leur finalité n'est désormais plus la liquidation des affaires courantes par l'organe qui les a réunies ou produites, mais de servir comme source. Les archives administratives ne peuvent devenir des sources qu'en ayant passé par le processus de l'évaluation. Certes, des documents sont physiquement détruits. Mais l'évaluation, tout en détruisant, crée des potentiels de savoir, et, dans ce sens, elle est un acte créateur. En supprimant les redondances, elle rend visibles les structures. Surtout, Mme Menne-Haritz plaide pour l'indispensable documentation des décisions de sélection et de destruction: chaque étape du processus doit être planifiée, rationnelle et transparente («Archivische Bewertung. Der Prozess der Umwidmung von geschlossenem Schriftgut zu auswertungsbereitem Archivgut», p. 448–460).

La contribution de Rosine Cleyet-Michaud, conservateur général chargée du service technique de la direction des Archives de France, souligne l'approche très pragmatique des archivistes français en matière d'évaluation, approche fortement marquée par leur formation d'historien («La sélection dans les archives. Une réflexion et une pratique en constante évolution», p. 461–469). Ses développements, destinés à l'origine à des spécialistes de la conservation du patrimoine (archéologues, bibliothécaires, conservateurs de musées et de monuments)<sup>5</sup>, mettent en lumière les différences entre les pratiques françaises, que la littérature archivistique française aborde généralement sous le terme de tri, et les pratiques allemandes, qui se fondent sur les réflexions théoriques, philosophiques et sociologiques. D'ailleurs, le débat sur l'évaluation est moins ancien en France qu'en Allemagne ou aux Etats-Unis.

Pour les archivistes européens, l'article des deux collègues américains, Frank Boles et Marc Greene, qui ont déjà cosigné plusieurs publications sur l'évaluation, est certainement le plus provocateur («Confusing the Bun for the Burger. Rehabilitating the Role of Content in the Archival Context»,

p. 424–447). Après avoir dressé un historique de la théorie de l'évaluation aux Etats-Unis, où se dessinent deux tendances, celle des partisans de la sélection en fonction de la valeur de preuve et de témoignage des documents, et celle des promoteurs de la sélection fondée sur le contenu informatif, les auteurs constatent que les premiers ont gagné du terrain, ces dernières décennies. Est-ce la raison pour laquelle ils se livrent à un plaidoyer résolu en faveur des seconds? Au fond, constatent-ils, les historiens se soucient peu de la valeur probante d'un document, voire de son authenticité ou de sa provenance. Ce qui les intéresse, c'est l'information qu'il contient. Si la valeur probante des archives des organismes étatiques était si importante pour le fonctionnement d'une démocratie, comment les institutions américaines auraient-elles pu se targuer d'être démocratiques jusqu'en 1934, date de création des Archives nationales?

MM. Boles et Greene entrevoient une période postmoderne dans les Archives américaines, caractérisée par un retour au pragmatisme, où chaque institution collecte en fonction de sa mission, en se servant d'une pluralité d'outils de sélection qui font appel tantôt au contexte, tantôt au contenu des documents. Par analogie avec l'économie non planifiée des Etats-Unis, il existerait une sorte de «marketplace of archives», marqué par la diversité et l'absence de doctrines, qui incarnerait ce qu'il est humainement possible de réaliser de mieux dans le

1 Le second volet de cet article portera sur une autre publication récente, le vol. 27 de *Studien und Quellen/Etudes et sources*, Revue des Archives fédérales suisses, intitulé *Archive und Geschichtsschreibung/Les Archives et l'écriture de l'histoire*, Haupt, Bern-Stuttgart-Wien, 2001.

2 Voir l'annonce de ce volume dans *Arbido* 2/2002, p. 26–27, par ma collègue Bärbel Förster.

3 Cité par Hans BOOMS, «Gesellschaftsordnung und Überlieferungsbildung. Zur Problematik archivalischer Quellenbewertung», dans *Archivalische Zeitschrift*, 68 (1972), p. 3.

4 L'Association des archivistes suisses a consacré une journée de travail à l'évaluation en 1995; voir les contributions dans *Arbido* 9/1995 et 11/1995.

5 Sa contribution a paru une première fois dans *Tri, sélection, conservation: quel patrimoine pour l'avenir?* ouvrage collectif réunissant les actes de la Table ronde organisée sous l'égide de l'Ecole nationale du patrimoine, les 23, 24 et 25 juin 1999, textes réunis par Isabelle BALSAMO assistée de Marie-Christine VIGUTTO; Paris, Ed. du patrimoine, 2001, coll. *Idées et débats*, p. 48 à 53. Nous recommandons la lecture de cet intéressant recueil.

contexte des défis posés aujourd'hui aux archivistes. Nous laissons aux lecteurs le plaisir de découvrir le pourquoi de la métaphore du hamburger dans le titre de cet article.

Ce qui vient à l'esprit des archivistes et historiens suisses, en lisant ces développements, est la place trop restreinte laissée aux interrogations de groupes de citoyens, qui demandent des comptes à l'Etat, qui exigent de connaître la manière dont certaines minorités ont été traitées par l'Etat, ou qui ont besoin de faire la lumière sur l'attitude de leur pays dans tel contexte historique. Comment ne pas penser aux débats qui ont bouleversé la Suisse durant la dernière décennie (II<sup>e</sup> Guerre mondiale, enfants de la grande route, eugénisme)? Pourtant, les Etats-Unis ont aussi connu des périodes de remise en question, au sujet du traitement réservé aux Américains d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale, par exemple. Les Européens sont certainement plus méfiants à l'égard de leurs autorités que les Américains, ce qui se traduit dans la mission démocratique et sociale qu'ils assignent à la sélection archivistique.

Après ce tour d'horizon à la fois théorique et géographique, les autres articles du numéro de la *Revue suisse d'histoire* se penchent sur l'évaluation à différents niveaux constitutionnels (Confédération, canton, commune) et dans des archives privées (archives bancaires, archives d'entreprises) ou «spéciales» (archives audiovisuelles).

Simone Chiquet, archiviste aux Archives fédérales, aborde la question de l'évaluation avec un grand sens des nuances, en montrant à quel point celle-ci est tributaire de l'époque à laquelle elle se déroule («Was heißt eigentlich archiwürdig?», p. 470–486). L'auteur présente l'histoire de l'évaluation et de la sélection telles qu'elles furent pratiquées par les Archives fédérales depuis leur origine; devant la complexité croissante des archives produites par l'administration, elle estime qu'il est nécessaire de faire appel à des experts extérieurs, principalement des historiens, pour procéder à une évaluation correcte des documents dont il faut juger la valeur archivistique. L'exemple sur lequel elle se fonde démontre qu'il faut être prudent avec le critère de provenance hiérarchique d'un fonds. L'intérêt des archives n'est pas forcément proportionnel à la position de l'organisme producteur dans l'organigramme de l'Etat.

C'est le Canton de Vaud qui sert d'exemple pour illustrer la situation cantonale et communale. En imposant sa présence très tôt dans la chaîne de vie des documents, l'archiviste doit aussi se demander ce qu'il est matériellement possible de con-

server, affirme Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises («Le paradigme de l'évaluation: l'élimination, inseparable de la conservation. Quelques réflexions autour des pratiques des Archives cantonales vaudoises en matière d'archives officielles», p. 487–494). Les directives vaudoises, reproduites en annexe, peuvent largement servir d'aide-mémoire. L'ancienneté de la vie communale vaudoise explique la richesse particulière des archives des communes, et la nécessité, pour les Archives cantonales, d'intervenir dans ce réseau pour veiller à la bonne conservation des sources et à l'harmonisation des pratiques. Le «Guide pratique de gestion», mis au point par les Archives cantonales, est présenté par Robert Pictet; il contient aussi des instructions relatives à la sélection des archives qui sont à conserver à long terme («Evaluation des archives communales du canton de Vaud. Réflexions à l'occasion de la publication d'un «Guide de pratique de gestion»», p. 495–503).

Comme l'explique très bien Kurt Deggeler, ancien directeur de la Phonothèque nationale de Lugano, la conservation des sources audiovisuelles pose des problèmes qui influent directement sur la politique d'évaluation et de sélection («Fragen der Bewertung und Überlieferungsbildung im Bereich audiovisueller Medien», p. 504–512). En attirant l'attention sur le parallélisme entre les problèmes matériels de conservation des archives audiovisuelles et des archives électroniques (fragilité des supports, nécessité de passer par une machine, obsolescence programmée des standards), il expose que cette conservation, par les coûts considérables qu'elle suppose, oblige de procéder à une sélection sévère. Mais d'autres critères entrent aussi en ligne de compte. L'exploitation commerciale des sources audiovisuelles est une donnée courante, dont il faut tenir compte. Les droits d'auteur, ensuite, en sont une autre. A côté de la valeur de témoignage et d'information de ces sources, il y a, enfin, la valeur artistique, un critère auquel les archivistes des institutions publiques sont rarement confrontés!

En se fondant sur sa connaissance approfondie de la théorie européenne en matière d'évaluation d'archives bancaires, ainsi que sur sa pratique plus que décennale, Jürg Hagnmann, il y a peu encore directeur des Archives du Crédit Suisse, relève les particularités de l'exercice dans un secteur économique où la culture de la discréetion et de la confidentialité a un impact direct sur les archives («Archivische Bewertung in Bankarchiven», p. 513–527). L'évaluation doit tenir compte des impératifs du secret bancaire. L'auteur passe en

revue les trois moments de l'évaluation, qui se succèdent dans le temps: l'évaluation passive, qui s'effectue quand les dossiers sont offerts aux Archives, l'évaluation fondée sur la provenance et le contenu, qui souhaite tenir compte des besoins de la recherche historique, cette forme étant aujourd'hui la plus répandue, et la sélection qui intervient en amont, en appliquant des critères inspirés de la théorie organisationnelle et décisionnelle. Il évoque ici la récente thèse de Patrick Halbeisen et le débat auquel elle a donné lieu dans *Arbido* (1/2001, 4/2001 et 6/2001). M. Hagnmann termine sur un panorama de la réalité archivistique bancaire suisse d'aujourd'hui, en rappelant que les experts des commissions Volcker et Bergier ont été plutôt surpris par l'ampleur de la documentation conservée, probablement par indifférence, bien au-delà des délais légaux. Il en résulte une prise de conscience de l'utilité du records management, de la gestion de l'information et des archives, qui débouchera peut-être sur une évaluation fondée, dans l'intérêt du «knowledge-management», sur l'analyse des processus de décision et de fonctionnement, davantage que sur l'information conçue comme valeur à sauvegarder dans l'intérêt de la recherche.

Les considérations d'Andreas Steigmeier, à la fois gestionnaire et utilisateur d'archives, complètent celles de Jürg Hagnmann, avec un constat plutôt pessimiste sur l'état des archives des entreprises helvétiques («Kein Kernprozess im Unternehmen. Defizite der Archivierung in der privaten Wirtschaft», p. 528–534). Ses observations ne peuvent qu'encourager l'Association des archivistes suisses à poursuivre les efforts qu'elle mène depuis plusieurs années: contacts privilégiés avec les «véritables» archivistes d'entreprises, relations publiques auprès des milieux économiques et recensement des archives d'entreprises en mains publiques ou privées (travaux du groupe Archives d'entreprises, arCHeco).

Il faut voir dans ce numéro de la *Revue suisse d'histoire* un signe de santé et de dynamisme de l'archivistique en Suisse. Le milieu professionnel est en mouvement: les liens internationaux et interinstitutionnels se tissent, les débats, théoriques autant que pratiques, fleurissent, la conscience de la nécessité d'œuvrer dans l'intérêt professionnel collectif se développe. Les historiens, auxquels s'adresse cette revue, s'en sont-ils aperçus? Je l'espère. Mais j'ai encore quelques doutes: dès la sortie du numéro, un historien est venu dans mon bureau pour m'offrir amicalement son exemplaire, en m'expliquant qu'il ne contenait rien d'intéressant pour lui. A sa décharge, j'ajoute qu'il est spécialiste du XVI<sup>e</sup> siècle. ■